Questions orales

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, en ce qui concerne l'égalité de situation des femmes qui travaillent au Canada, nous avons dit avant la grève que nous étions très désireux de négocier cette question, mais nous n'avons pu le faire. Il est certain que dans ce domaine, nous serions très heureux de procéder à un échange de vues avec le syndicat. Quant au reste, lorsque le chef du Nouveau parti démocratique dit privément et en public que le syndicat a adopté des positions qui sont très conciliantes ou à faibles incidences économiques . . .

M. Broadbent: Et les 2 p. 100?

M. Johnston: . . . je rappelle à la Chambre que le syndicat s'est contenté de dire jusqu'ici: si le gouvernement accepte en bloc les recommandations du président de la Commission de conciliation, il voudra bien entamer les négociations. Il a toujours dit: le rapport de la Commission de conciliation plus le reste . . .

M. Broadbent: Non, pas du tout.

M. Johnston: C'est ce que le syndicat a toujours dit officiellement.

LES CHEMINS DE FER

LA PRÉSENTATION D'UNE NOUVELLE LOI SUR VIA RAIL

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le gouvernement a-t-il toujours l'intention de procéder à une réduction draconienne du service-voyageurs des chemins de fer, réduction qui toucherait quelque 21 itinéraires d'un bout à l'autre du Canada? Si tel est le cas, compte tenu du fait que la création de VIA Rail n'a jamais été normalement sanctionnée par une mesure parlementaire, le ministre a-t-il l'intention de présenter cet automne au Parlement du Canada une nouvelle loi sur VIA Rail, conformément aux recommandations du comité permanent des règlements et autres textes parlementaires? Si le ministre se propose de présenter une nouvelle loi sur VIA Rail, ne serait-il pas raisonnable que lui et son gouvernement renoncent à réduire le service-voyageurs tant que le Parlement ne sera pas en mesure de débattre en bonne et due forme le mandat, les objectifs, la règlementation et l'organisation du réseau?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne suis pas en mesure de commenter la première question soulevée par le député, car le cabinet ne s'est pas encore prononcé à ce sujet. Quant à la question de l'utilité ou de la nécessité de présenter une loi sur VIA Rail, je suis entièrement d'accord avec le point de vue exprimé par le député et par d'autres.

C'est l'ordre du jour ou le calendrier de la Chambre qui nous a empêchés de donner suite à ce projet jusqu'à présent. Quand on a créé VIA en 1977 par le biais d'un poste des prévisions budgétaires, je suppose que l'ordre du jour de la Chambre était trop chargé. L'année dernière, j'ai accordé la priorité aux problèmes du transport des matières dangereuses.

L'année prochaine, comme les députés le savent, il nous faudra remanier la politique concernant les ports. Il faut aussi créer le Conseil indépendant de la sécurité aérienne. C'est vraiment un problème de temps. Tous reconnaissent que VIA, qui est l'une des principales sociétés de l'Etat, devrait faire l'objet d'une mesure législative propre. Je me suis engagé auprès du cabinet à présenter un document sur cette question qui aboutira à la présentation d'une telle mesure législative quand le calendrier des travaux de la Chambre le permettra.

• (1430)

LA RUMEUR CONCERNANT LA RÉDUCTION DU SERVICE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, le ministre se rend certainement compte que l'abandon pur et simple de plusieurs services-voyageurs par train un peu partout au Canada est une question extrêmement sérieuse. Je remarque que le ministre n'a ni confirmé ni nié que cette question faisait l'objet d'une étude active. Pourrait-il confirmer à la Chambre que le cabinet étudie actuellement la suppression de 16 services-voyageurs par train et la réduction de cinq autres? Puisque c'est le gouvernement qui doit prendre cette décision et la faire appliquer, le ministre pourrait-il expliquer comment les citoyens qui seront touchés par cette décision auront la possibilité d'exprimer de façon officielle leurs objections et leurs inquiétudes?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'ai nullement l'intention de confirmer ou de nier indirectement ce que j'ai refusé de confirmer ou de nier officiellement.

LA DATE DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Afin de dissiper toute équivoque à ce sujet, le ministre s'engagerait-il à dire à la Chambre quand une décision sera prise, puisque de toute évidence la question est étudiée actuellement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le député a eu l'expérience des responsabilités de ministre. Il sait également que ce dont il parle est impossible à prédire.

LE CANADIEN NATIONAL

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR EDMONTON

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports à propos de la réglementation concernant les produits dangereux. Il y a déjà eu six ou sept accidents lors du transport de produits dangereux dans le quartier de Calder, à Edmonton, sur la voie qui longe la 127e avenue. Aussi aimerais-je savoir quelles dispositions le Canadien National compte prendre en cas de catastrophe—Dieu nous en garde. Nous ne voudrions pas connaître un Mississauga ou un Sundridge dans notre quartier.